



Erreur de pronostic vétérinaire

Par **LE PICARD**, le **02/09/2008** à **22:10**

Bonjour,
Mon vétérinaire a fait à plusieurs reprises des erreurs de pronostics me faisant perdre plus de 3000€ de recettes, puisque les chevaux étaient à des propriétaires.
Est-ce que je peut demander réparation avec les courriers de propriétaires formulant ces erreurs?
Dans l'attente d'une réponse de votre part,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Par **Tisuisse**, le **02/09/2008** à **23:43**

Les vétos, au même titre que les médecins, ont une obligation de conseils et de moyens, pas d'obligations de résultats : ils ne sont pas tenu de guérir.
Il vous faut donc des expertises prouvant que le vétérinaire a vraiment fait des erreurs de dignostiques, que ces erreurs soient flagrantes du style "même un débutant ne se serait pas trompé à ce point...", que vous prouviez que vous subissez un préjudice et qu'il y a un lien formel entre les erreurs et le préjudice subit. Donc, la tache n'est pas si aisée.